

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 101/2020

**OBJET : Election des
membres de la
commission Tourisme**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-sept septembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 septembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (absente ayant donné pouvoir à GILLES Max).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile).

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;



Considérant que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée ;

DESIGNE les conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Toursime :

BARBENTANE	DAUDET Jean Christophe
CABANNES	AUGIER Marlène
CHÂTEAURENARD	PTAK Christophe
EYRAGUES	MISTRAL Christiane
GRAVESON	PECOUT Michel
MAILLANE	GROS Eugénie
MOLLEGES	MARY Annie
NOVES	VILLAIN Pascale
ORGON	YTIER CLARETON Angélique
PLAN D'ORGON	STOYANOV Annie
ROGNONAS	ALIZARD Dominique
SAINT-ANDIOL	CHABAS Sylvie
VERQUIERES	TRINQUE Danièle

Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 septembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

